

Le suffrage des femmes et la Résistance

Retour sur un débat oublié

SIMON DELL'ASINO

Résumé

Pendant deux années, entre 1942 et 1944, les résistants français ont débattu d'un projet collectif commun capable de faire l'union à la fois au sein d'une Résistance disparate tout en réconciliant une France gravement clivée par la guerre, l'occupation et la collaboration. Très vite, la question du suffrage des femmes fut abordée et ne manqua pas de soulever un intense débat fait de revirements nombreux et dont l'issue est restée très longtemps incertaine.

Mots-clés : Suffrage – Femmes – Seconde Guerre mondiale – Résistance – De Gaulle.

Abstract

Women Suffrage and the French Résistance. Thoughts on a Forgotten Debate

During two years, between 1942 and 1944, the French resisters debated of a collective project to unify a complex and varied Resistance and to reconcile France, deeply touched and divided by war, occupation and collaboration. Soon enough, the question of women's suffrage appeared and thus raised an intense debate made of many twists and turns, whose outcome was during a long time uncertain.

Keywords: *Suffrage – Women – Second World War – Résistance – De Gaulle.*

Pour la Résistance française, la discussion sur le suffrage des femmes qui anime ses institutions de 1942 à 1944 a tout d'un moment clef¹. Bien loin de ne porter que sur la seule condition des femmes, même s'il s'agit d'un point important, derrière ce débat perlent des enjeux aussi

¹ Le présent article est le compte-rendu du mémoire de Simon Dell'Asino, « Le suffrage des femmes : une histoire de la Résistance », soutenu en juin 2016 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

fondamentaux que l'union de la Résistance, la redéfinition de l'universel démocratique en France, l'émergence d'un nouvel idéal républicain en rupture avec des institutions, des mythes et des pratiques politiques hérités directement de la Révolution française de 1789, et plus largement encore la construction d'une nouvelle conception de la Nation. Une construction qui ne saurait se faire sans réfléchir et redéfinir le rôle de la femme dans la société à rebâtir et qui implique pour l'historien de replacer ce débat dans des temporalités et des spatialités multiples.

Il s'agit pour nous de revenir sur la partie la plus méconnue de ce débat mais aussi la plus instructive sur la nature de la Résistance et des conflits existant en son sein. Pour ce faire, nous reviendrons sur le positionnement finalement très modéré du général de Gaulle sur le suffrage des femmes qu'il avait lui-même proposé et dont la discussion qui s'engage semble peu à peu échapper à son contrôle. Le chef de la France libre n'hésitant pas à revenir lui-même sur sa proposition. Nous verrons aussi la diffusion de la question du suffrage principalement au sein du Conseil national de la résistance (CNR) et du Comité général des experts (CGE). Des institutions résistances qui illustrent, par l'échec, la puissance des oppositions anti-suffragistes et ses moteurs.

De Gaulle et le suffrage, la décision d'un homme ?

Le débat sur le suffrage des femmes est souvent réduit à l'intervention déterminante du Général de Gaulle qui, dans un acte d'autorité marquant à la fois sa puissance, sa modernité et son attachement à la démocratie, aurait accordé aux femmes françaises le droit de vote, mettant fin aux antagonismes qui perduraient depuis le début du XIX^e siècle. Pourtant, l'étude des sources montre une attitude bien plus prudente du général de Gaulle à l'égard du suffrage.

En 1942, le général de Gaulle annonce le suffrage pour les femmes dans la « Déclaration aux journaux clandestins » qu'il rédige avec ses conseillers, Henri Hauck et Adrien Tixier², et le premier représentant de la Résistance intérieure française reçu par de Gaulle à Londres, Christian Pineau³. Cette déclaration marque le premier rapprochement politique entre les mouvements de résistance français et les proches de Charles de Gaulle. Elle fait l'objet d'une négociation terme après terme jusqu'à sa rédaction définitive⁴. Après une première version critiquée par Christian Pineau car jugée trop virulente contre la Troisième République, un deuxième texte plus clair sur l'attachement républicain et démocratique du chef de la France libre est transmis à Christian Pineau et finalement publié à partir de juin 1942 dans les principaux journaux clandestins comme *Le Franc-Tireur*⁵ ou *Libération*⁶. Dès le premier texte, le suffrage des femmes est mis en avant. Le texte affirme ainsi que « dès l'ennemi chassé du territoire, les hommes et les femmes de chez nous éliront l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement aux destinées de la Nation⁷ ». L'annonce est ainsi placée au centre du texte, lorsque le général de Gaulle,

² Jean-François Muracciole, « Henri Hauck », in François Broche, George Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France Libre*, Paris, Bouquins, 2010, p. 731 ; Yves Billard, « Adrien Tixier », in *id.*, p. 1409.

³ Alya Aglan, « Christian Pineau », in François Broche, George Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre, op. cit.*, p. 1163 ; Alya Aglan, *Le mouvement libération-nord (1940-1947)*, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 2006 ; Christian Pineau, *La Simple Vérité*, Paris, Julliard, 1960.

⁴ François Marcot, « Déclaration aux journaux clandestins », in François Broche, George Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre, op. cit.*, p. 409.

⁵ *Le Franc-Tireur*, n°8, juin 1942, p. 4, collection du Musée de la Résistance nationale.

⁶ *Libération*, 3 juin 1942, Bibliothèque nationale de France, cf. [gallica.bnf.fr].

⁷ Déclaration aux journaux clandestins, 23 juin 1942, en ligne [http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/pendant-la-guerre-1940-1946/declaration-publiee-dans-les-journaux-clandestins-en-france-23-juin-1942.php].

précise ses intentions démocratiques et sa volonté de revenir à un ordre républicain afin de rassurer les résistants métropolitains. Cette annonce permet aussi au général de Gaulle de se présenter en homme d'État, capable de mettre fin à un débat qui, pendant plus de quarante ans, avait divisé les institutions de la Troisième République, au point de devenir l'un des symboles de son incapacité à décider. En 1919, en effet, l'Assemblée nationale avait adopté un texte ouvrant le suffrage aux femmes mais le Sénat, lui, rejeta le texte. Quatre autres votes positifs de l'Assemblée intervinrent entre 1925 et 1936 mais le Sénat restait inflexible⁸. La proposition semblait être pour Charles de Gaulle au cœur de son projet politique et de sa propagande à destination de la Résistance et de l'opinion française que la France libre entend retourner progressivement contre le régime de Vichy. Mais surtout dans un contexte où les interdits de genre se déplacent, où l'espace public s'ouvre de plus en plus aux femmes et où leur implication dans la Résistance est de plus en plus importante, il paraît impossible en juin 1942 de penser la victoire militaire sans les femmes. Conséquence de la Première Guerre mondiale, les femmes sont désormais une main d'œuvre importante qui les place au centre des luttes sociales⁹. Au-delà de ce poids économique, les femmes composent une part importante de l'opinion publique leur offrant à ce titre un rôle politique. D'où la naissance de nombreux journaux clandestins essentiellement féminins, souvent rédigés par des femmes, et visant à diffuser la contre-propagande et les idées des différents mouvements de la résistance. Il n'est plus possible d'envisager une quelconque réussite politique sans leur concours, au moment où le général de Gaulle appelle désormais la France à la « Révolution ». En affirmant que « le général de Gaulle était un révolutionnaire s'inspirant, peut-être avec humour, de Lénine qui pensait

⁸ Florence Rochefort, « La citoyenneté interdite ou les enjeux du suffragisme », *Vingtième Siècle*, volume 42, 1994, p. 41-51.

⁹ Danielle Tartakowsky, *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

que la réussite d'une révolution passait par l'émancipation des femmes¹⁰ », la résistante Solange Troisier résume assez bien l'état d'esprit qui marque l'annonce de juin 1942¹¹.

Pourtant ce document est plus ambigu qu'il n'y paraît. Tous les termes de l'annonce peuvent être questionnés¹². En effet, de nombreuses inconnues planent autour de cette annonce d'apparence cristalline. Tout d'abord la question de l'éligibilité n'est pas évoquée. Deuxièmement, s'il est précisé que « toutes les femmes » voteront aux élections législatives, il n'est rien dit de leur participation aux autres élections. D'autant plus que la question du régime à mettre en place à la Libération n'est pas réglée. On ne sait pas, en juin 1942, si la Troisième République sera restaurée telle quelle, aménagée ou bien remplacée par un nouveau régime doté d'un parlement aux pouvoirs plus limités. C'est là qu'apparaît l'ombre la plus importante qui va envelopper pendant deux ans l'avenir du suffrage des femmes. Les modalités d'application du suffrage des femmes, voire le suffrage des femmes lui-même, sont intrinsèquement liées au régime constitutionnel que les Résistants choisiront d'adopter. Plus encore, le suffrage des femmes entraîne indubitablement le changement de régime et la fin de la Troisième République dont le suffrage universel masculin est l'un des piliers essentiels. De fait, la Troisième République revendiquait un héritage révolutionnaire, la révolution de 1789 ayant exclu les femmes du suffrage, revisité par le scientisme de la fin du XIX^e siècle¹³. Étaient alors considérées comme justes et légitimes les institutions s'inspirant du fonctionnement de la nature. La femme étant vu comme « naturellement » incapable d'exister

¹⁰ Témoignage de Solange Troisier, Fondation de Gaulle, non daté, en ligne [<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1944-1946-la-liberation/le-retour-de-la-republique/temoignages/le-general-de-gaulle-et-le-vote-des-femmes-par-solange-troisier.php>]

¹¹ Simon Dell'Asino, *Le suffrage des femmes ...*, *op. cit.*, p. 71.

¹² *Ibid.*, p. 79

¹³ Florence Rochefort, « La citoyenneté interdite », *op. cit.*, p. 41.

dans l'espace public elle devait être exclue des institutions¹⁴. Dès lors, le texte de juin 1942 ne fait qu'amorcer une réflexion plus conséquente sur l'avenir constitutionnel de la France. Un avenir dont le suffrage des femmes est *de facto* le champ de bataille et une réflexion qui, invalidant la théorie de l'acte d'autorité, doit être menée collectivement. Ébauche de projet pour l'avenir de la France, ce texte n'a rien de définitif et oblige au contraire à chercher un compromis avec des acteurs multiples, aux traditions politiques diverses, représentés au sein d'institutions hétéroclites qui composent la Résistance.

Systématiquement le suffrage des femmes y fut abordé, prouvant l'importance que revêt l'extension de l'universel démocratique aux femmes. À Londres, le général de Gaulle avait constitué un Gouvernement provisoire, depuis l'ordonnance du 24 septembre 1941, donnant naissance au Comité national français. Celui-ci devait être secondé par une assemblée consultative devant exprimer le plus largement possible « l'opinion nationale¹⁵ ». À Londres, à partir de 1943, une sous-commission de réforme de l'État est confiée au socialiste Félix Guoin¹⁶. Cette dernière va réfléchir aux modalités d'application du suffrage des femmes au sein de la France libre sous l'autorité du Comité national français (CNF) que de Gaulle préside et qui sert de gouvernement en exil. En juillet 1943, elle publie un premier projet de réforme constitutionnelle dans lequel elle annonce le suffrage des femmes, à partir de 18 ans, à toutes les élections et dans les mêmes conditions que les hommes¹⁷. La question de l'âge du vote n'a rien d'anodine. Le suffrage à 18 ans, pour les hommes et les femmes, est alors une proposition du Parti communiste français qui

¹⁴ Helen Harden Chenut, « L'esprit antiféministe et la campagne du suffrage en France, 1880-1914 », *Cahiers du genre*, n° 52, 2012, p. 51-73.

¹⁵ Ordonnance du 24 septembre 1941, université de Perpignan, en ligne [<http://mjp.univ-perp.fr/france/co1940fl-cnf.htm>].

¹⁶ Gilles Morin, « Félix Guoin », in François Broche, George Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, op. cit., p. 705.

¹⁷ Sylvie Chapiron, « Vote des Femmes », in François Roche, Georges Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, op. cit., p. 570.

développait dans la clandestinité une propagande ciblée organisée autour de propositions « choc » à destination de groupes sociaux précis, le tout relayé par des journaux clandestins dont les noms indiquaient le public ciblé. Pour la France libre, il s'agit à la fois de concurrencer la propagande communiste en la reprenant tout en invitant les communistes au dialogue. Véritable marqueur de la rupture que le général de Gaulle, encore en quête de légitimité au sein de la Résistance, souhaite avec la Troisième République, le droit de vote des femmes s'affirme comme un point fondamental du projet résistant mais l'arrivée de nouveaux acteurs, et notamment des radicaux, va bouleverser la donne au point que le vote à 18 ans fut très vite abandonné.

Les échecs du Comité général d'étude (CGE) et du Conseil national de la résistance (CNR), cristallisation des clivages

À partir du 1^{er} juillet 1942, le Comité national français s'appuie sur une institution constituée de juristes et d'anciens parlementaires de la Troisième République, souvent radicaux, présente en France métropolitaine : le Comité général des experts¹⁸. Celui-ci est l'un des nombreux cercles de réflexion clandestins, ou semi-clandestins, constitués par des républicains désabusés par la défaite et la chute de la République¹⁹. Il est dirigé par l'ancien ministre du Parti radical, Paul Bastid²⁰ et revêt rapidement un rôle de conseil d'État de la Résistance sous

¹⁸ Diane de Bellescize, « Le Comité Général d'Études de la Résistance », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°99, juillet 1975, p. 1-24.

¹⁹ *Id.*

²⁰ Archives Nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine, 72AJ/45/VI/pièce 3 : Témoignage de Paul Bastid, 27 décembre 1946.

la direction de Jean Moulin qui lui précise ses missions²¹. Au début de l'année 1943, le CGE entame des réflexions sur les réformes à mener dans les champs économique, social, juridique et institutionnel. Composé de républicains fervents défenseurs de la Troisième République, le CGE va vite adopter une ligne conservatrice devenant le premier opposant au suffrage des femmes. Dans les *Cahiers Politiques*, la publication du CGE, l'institution se lance dans une entreprise quasi réactionnaire en estimant, certainement sous la plume de Paul Bastid, que :

« L'admission des femmes dans le corps électoral pourrait se faire progressivement, en commençant par les élections municipales. Certains demandent qu'il y ait des bureaux de vote distincts pour qu'on puisse mesurer exactement la différence de réaction entre les sexes²². »

Le CGE revient donc sur la proposition du général de Gaulle en la limitant aux élections municipales et en lui donnant un statut expérimental. Il s'agit d'une déclaration dans la plus pure tradition radicale d'avant conflit qui, en même temps qu'elle accepte à reculons le principe du suffrage des femmes repris en 1942 par de Gaulle, révèle les peurs que le vote des femmes suscite chez les radicaux. Ici, la volonté de contrôler le vote des femmes vise à confirmer, ou infirmer, l'idée que les femmes seraient plus influençables que les hommes à certaines forces combattues par les radicaux. Ainsi, si les radicaux luttèrent longtemps contre le vote des femmes par anticléricalisme, les femmes étant supposées acquises à l'Église, il n'en va plus de même à partir de la fin des années 1930. De pieuses, les femmes seraient devenues communistes. Durant cette période de guerre, pendant laquelle les communistes entrent dans les institutions résistantes, la question de leur attachement à la République se pose. Pour

²¹ AN, BCRA : Courrier de Jean Moulin, 28 janvier 1943, cité dans Diane de Bellescize, « Le Comité Général d'Études... », *op. cit.*

²² *Les Cahiers Politiques*, CGE, Août 1943, Bibliothèque nationale de France, Collection de la presse clandestine, cf. [gallica.bnf.fr].

les radicaux, les communistes semblent toujours susciter la méfiance malgré leurs actions contre l'occupant. Le 7 septembre 1943, le même CGE propose à la Résistance et au tout jeune Conseil national de la résistance, un projet de constitution accordant le droit de vote aux femmes dans son article 3 : « Sont électeurs les Français et les Françaises âgées de vingt-et-un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques »²³. Le CGE se rallie désormais au suffrage des femmes, une victoire pour la cause suffragiste ! À ceci près que :

« Le chef de famille dispose d'une voix supplémentaire lorsqu'il a charge de trois enfants mineurs, légitimes, légitimés ou adoptés, de deux voix lorsqu'il en a quatre et de trois lorsqu'il en a cinq ou davantage. Lorsque le chef de famille est déchu de la puissance paternelle, la représentation des enfants est assurée par la mère, sauf si celle-ci est elle-même déchuée²⁴. »

L'institution du suffrage familial vise à réduire l'impact des femmes dans les votes à venir, alors que leur poids démographique les aurait rendues largement majoritaires dans le corps électoral. Il réaffirme la primauté de la tenue de la famille sur l'émancipation politique individuelle. Pour le CGE, la famille est en danger et l'émancipation politique contribuerait à l'affaiblir encore plus. On voit bien ici ressurgir les discours natalistes et de valorisation de la famille traditionnelle que la guerre semble loin d'avoir ébranlés et dont Vichy n'a pas le monopole²⁵. Cette prise de position du CGE confirme que les univers intellectuels vichystes et résistants ne sont pas étanches et provoque de nombreuses réactions dans les mouvements de Résistance, notamment l'Organisation civile et militaire (OCM) qui dénonce un positionnement « réactionnaire et clérical »²⁶. Pour Charles

²³ AN, 72AJ/45 dossier 6 : Projet de constitution du CGE, 7 septembre 1943.

²⁴ *Id.*

²⁵ Simon Dell'Asino, *Le suffrage des femmes...*, *op. cit.*, p. 130.

²⁶ AN, 72AJ/67//Pièce 11 : Note de l'OCM sur le projet constitutionnel du CGE, septembre-octobre 1943.

Dumas du Parti socialiste clandestin, il s'agit d'une mesure « spectaculaire », « publicitaire », « inefficace » et dangereuse en ce qu'elle pourrait mener à condamner le célibat²⁷. Le débat est clivant et le CGE paraît en minorité dans la Résistance mais c'est sans compter sur l'action de Paul Bastid au sein d'une nouvelle institution.

Dans le même temps, à partir du 27 mai 1943, le Conseil national de la résistance (CNR) débute ses travaux. Cette institution, voulue par Jean Moulin, doit servir de représentation des différents mouvements de pensée de la Résistance métropolitaine afin d'établir un projet politique commun²⁸. Parmi ses membres, Paul Bastid est nommé représentant du Parti radical. Farouche opposant au suffrage des femmes pour les raisons détaillées par le CGE, mais surtout en ce que cela remettrait en cause l'un des principaux piliers de la Troisième République, Paul Bastid va bloquer toute proposition du CNR sur ce sujet en menaçant de quitter l'institution selon le témoignage de Jacques Debû-Bridel²⁹. Celle-ci fonctionnant sur le compromis et l'unanimité de ses membres, une défection aurait entraîné sa mort complète. La menace d'une démission posée sur ce sujet, il en était fini du suffrage des femmes au CNR. Le programme du CNR, *Nos Jours Heureux*, publié en mars 1944, ne prendra finalement aucune décision d'ordre constitutionnel, faute de consensus sur le régime à venir.

Actant de cette impossibilité de trouver un compromis, les mouvements de résistance et les partis clandestins abandonnent pour certains leur position suffragiste au sein du CNR. C'est le cas du Parti socialiste clandestin qui propose désormais un « suffrage universel le plus large

²⁷ AN, 72AJ/70/I/pièce 10 : Rapport de Spees [Charles Dumas] sur l'avant-projet du CGE, 1943.

²⁸ Guillaume Picketty, « Conseil National de la Résistance », in François Roche, Georges Caitucoli, Jean-François Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre, op. cit.*, p. 363.

²⁹ Jacques Vistel (présidence), *Actes du colloque Femmes Résistantes*, Sénat, 27 mai 2014, disponible en ligne, consulté le 2 septembre 2016 : [<http://www.senat.fr/rap/r13-757/r13-7574.html>].

possible » sous-entendant un retour au suffrage d'avant-guerre plutôt que son extension aux femmes³⁰, alors qu'il avait été, précédemment, un farouche opposant au CGE revendiquant fin 1943 le suffrage des femmes comme ayant « toujours fait partie de [ses] revendications [et ne pouvant qu'] être adopté par [lui] »³¹. Les communistes critiquent ces revirements dénonçant le « mutisme absolu » des socialistes « sur la question de l'extension du suffrage » auquel les socialistes opposent le besoin d'un « projet d'entente [...] au carrefour des idées et des forces de [leur] temps.³² » Si le CNR échoue à s'accorder sur l'extension du suffrage universel aux femmes, c'est avant tout parce que son organisation institutionnelle, calquée sur le fonctionnement d'une commission parlementaire, ne pouvait tolérer l'absence de compromis unitaire contribuant à accorder à des avis, pourtant très minoritaires, une force de blocage³³. Le Parti radical parvint alors à gripper l'ensemble du processus, profitant de l'absence de procédures décisionnaires annexes au sein du CNR qui auraient pu permettre de surmonter l'absence d'unanimité.

Ce débat ne se limite pas aux institutions résistantes. Dans les journaux clandestins féminins, notamment communistes, les femmes se mobilisent pour le suffrage des femmes mettant en avant l'exemple de l'Union soviétique qui avait consacré l'égalité civique entre hommes et femmes et menait une propagande active pour lier la réussite de son armée sur le terrain avec la présence de femmes en son sein. Au-delà des seules paroles, les femmes vont aussi voter pendant la guerre et se mobiliser pour le suffragisme. La libération de la Corse entre septembre et octobre 1943 leur offre l'occasion d'une puissante mobilisation. Les communistes

³⁰ AN, 72AJ : Programme du Parti socialiste et des MUR, non daté.

³¹ AN, 72AJ/70// pièce 10 : Rapport de Spees sur l'avant-projet du CGE, 1943.

³² AN, 72AJ/69//IV/pièce 5 : Réponse du Parti socialiste aux observations présentées par le Parti communiste, non daté.

³³ Claire Andrieu, « Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante », *Histoire@Politique*, Presses de Sciences Po, 2014, n° 24, p. 5-23.

présents sur place au sein du Front national choisirent de forcer la main des institutions résistantes en organisant dans toutes les municipalités des élections à mains levées afin de renouveler les conseils municipaux nommés par Vichy. À cette occasion, non seulement les femmes votent, mais elles sont aussi élues. C'est le cas de Renée Pagès-Perini, belle-sœur de Danielle Casanova décédée quelques mois plus tôt³⁴. Le retentissement est national et contribue à affaiblir la position du CGE et du Parti radical. *La Ménagère Parisienne* titre ainsi « Vive la Corse » et note que « dans chaque village [...] [on] réclama la présence d'une femme dans les nouveaux organismes d'administration »³⁵. *L'Aurore*, journal clandestin de Paul Bastid, lui refuse d'évoquer les événements corses³⁶. Cette mobilisation donne un nouveau poids aux propositions suffragistes et contribue à isoler l'opposition des radicaux avant que l'Assemblée consultative provisoire d'Alger ne se penche sur le sujet.

Après d'âpres débats au sein de l'Assemblée consultative d'Alger en mars 1944, qui nous sont désormais bien connus³⁷, le suffrage des femmes (total et égal à celui des hommes, accompagné de l'éligibilité) est réintroduit dans le projet résistant sous l'impulsion des communistes clôturant une séquence de deux années riches en enseignements.

³⁴ Simon Dell'Asino, *Le suffrage des femmes ...*, *op. cit.*, p. 117.

³⁵ *La Ménagère Parisienne*, Octobre 1943, Paris, Bibliothèque nationale de France (BNF), cf. [gallica.bnf.fr].

³⁶ *L'Aurore*, octobre 1943, n°4, Paris, BNF, collection de la presse résistante, cf. [gallica.bnf.fr].

³⁷ Voir William Guéraiche, « Le débat du 24 mars 1944 à l'Assemblée consultative d'Alger », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1/1995 et « Les femmes politiques de 1944 à 1947 : quelle libération ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1/1995 ; Michèle Riot-Sarcey, « L'après-guerre ou les limites du droit » in *Histoire du féminisme*, La Découverte, 2015.

La question du suffrage est profondément liée à celle du régime politique à adopter à la Libération. En cela, elle révèle les fractures profondes au sein de la Résistance entre républicains conservateurs et défenseurs d'une république entièrement rebâtie et déjà rebaptisée Quatrième République. Pour de Gaulle le suffrage des femmes, au départ étendard de sa volonté de rupture démocratique et moderne avec la Troisième République, se transforme en terreau de division dès le ralliement des radicaux à la Résistance, que le chef de la France libre tente d'apaiser. Loin d'un acte d'autorité, le vote des femmes est l'occasion d'une recherche difficile de consensus au sein de la Résistance. Elle est aussi l'occasion d'une mobilisation des femmes, principalement hors des institutions résistantes, qui acte leur nouvelle puissance politique dans cette France en guerre.

Elle atteste aussi les peurs natalistes qui structurent la pensée conservatrice française depuis l'entre-deux-guerres et transcendent les frontières militaires et politiques. Elle permet d'étudier les conceptions de genre qui régissent les résistants révélant des univers genrés pluriels, connectés, poreux. Enfin, les échecs du suffrage traduisent l'incompatibilité des premières institutions résistantes à construire une unanimité résistante. Il faudra attendre l'Assemblée consultative provisoire pour observer la nation résistante réellement se forger autour d'un projet commun dont le suffrage des femmes sera l'un des piliers du renouveau.